



COMMUNIQUE DE PRESSE

LIGNES DIRECTRICES DE LA TROISIEME CORRECTION DU RHÔNE

L'ETAT DU VALAIS S'ENLISE UN PEU PLUS !

Sion, le 11 novembre 2025

Le Conseil d'Etat vient d'adopter ses lignes directrices pour la Troisième correction du Rhône. Objectif affiché : simplifier et accélérer la sécurisation de la plaine du Rhône : En réalité, ce choix revient surtout à baisser les objectifs de protection et à réduire l'espace prévu pour le futur Rhône, alors même que les experts indépendants, dont la Commission technique de protection contre les crues (CIPC), appellent à maintenir une approche robuste et cohérente.

Le Conseil d'Etat valaisan semble encore croire que la protection contre les inondations de la plaine du Rhône peut s'obtenir par des manœuvres politiques. « Or, un tel projet de protection exige avant tout une base scientifique solide, une ingénierie rigoureuse et une démarche participative globale. Le projet, approuvé il y a neuf ans, réunit tous ces éléments ; il ne manque que le courage de le mettre enfin en œuvre », affirme Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale du WWF Valais.

Quatre constats peuvent être tirés des lignes directrices :

Retard

Il aura fallu 17 mois depuis la décision en mai 2024 de réviser le plan d'aménagement de la troisième correction du Rhône (PA-R3) de 2016 pour aboutir à des lignes directrices qui n'apportent rien de concret. Le développement d'un projet révisé de troisième correction du Rhône nécessitera du temps et retardera d'autant la mise en œuvre de la protection de la population et des biens de la plaine, aujourd'hui menacés par les crues du Rhône. Le PAR3-2016 en force, étudié à un niveau avancé de détail, permettrait de développer rapidement les six mesures prioritaires indispensables pour la sécurité de la population en vue de leur mise à l'enquête. L'approche sectorielle préconisée par les lignes directrices met en danger l'homogénéité de l'atteinte des objectifs du projet dans toute la plaine avec des risques de délai prolongé pour l'approbation des projets d'exécution.

Financement non assuré

Un projet remettant en question l'emprise du Rhône et les objectifs écologiques ne serait pas conforme aux bases légales et pourrait ne plus remplir les conditions d'octroi du crédit octroyé par la Confédération en 2019. La variante révisée de R3 devrait repasser devant les Chambres fédérales pour obtenir un nouveau crédit de financement. Qu'en sera-t-il également des financements fédéraux qui ont déjà été versés au canton du Valais et qui seraient remis en question par les nouvelles études ? Le Parlement fédéral sera-t-il d'accord de payer à double la planification d'un projet qui a déjà été approuvé ?

Protection de la plaine moins élevée

Réduire les objectifs de protection dans un contexte de recrudescences des événements climatiques graves et revoir à la baisse l'aménagement du Rhône ne va pas dans le sens des intérêts de la population. Il ne serait plus possible d'éliminer les zones de dangers faibles ou moyennes de la carte des dangers et des mesures sévères d'aménagement du territoire devraient compenser le choix d'objectifs de protection moins élevée. Qu'en sera-t-il de la responsabilité du canton du Valais si un dommage se produisait dans un secteur insuffisamment protégé ?

Non respect de la législation

Les lignes directrices insinuent que les objectifs écologiques du PAR3-2016 ne sont pas justifiés ou disproportionnés. En réalité, l'espace prévu pour le futur Rhône a été défini comme un minimum pour le respect de la législation sur la protection des eaux. La réduction des objectifs écologiques du Rhône se heurterait à des oppositions.

Pour Jérémy Savioz, chargé d'affaire de Pro Natura Valais, « la révision du projet en cours telle que définie par les lignes directrices s'oppose à une protection contre les crues moderne et durable conforme aux standards helvétiques et aux intérêts de la population et des milieux économiques dans la plaine du Rhône ».

Info : Marie-Thérèse Sangra, secrétaire régionale WWF Valais, 079 378 48 22
Jérémy Savioz, chargé d'affaires Pro Natura Valais, 078 607 44 46
Bernard Broje, président, Fédération valaisanne des pêcheurs amateurs, 079 361 78 78